



Centre Hospitalier
Sainte-Marie
CLERMONT-FERRAND

**PÔLE DE PSYCHIATRIE
DE L'ENFANT
ET DE L'ADOLESCENT**
N° Finess : 630780195
Secteur 63.I.02

Chef de Service
Dr Sabine TURBÉ

DISPOSITIF COVIDPEDOPSY63

Le service de pédopsychiatrie du CHSM de Clermont-Ferrand (PPEA CHSM) a mis en place un dispositif d'accueil des demandes téléphoniques dans le cadre de l'épidémie actuelle de COVID 19 à travers :

un numéro dédié **04 73 43 55 60**

et une adresse mail **covidpedopsy.cfe@ahsm.fr** .

La ligne dédiée est ouverte du **lundi au vendredi** sauf jours fériés
de 9h à 12 h et de 14h à 16h.

Ce dispositif est géré par l'équipe d'infirmières de consultations (SSAD).

Il est désectorisé pendant le temps du confinement et s'adresse aux professionnels de l'enfance et de l'adolescence ainsi qu'aux familles en difficulté avec la situation COVID, pour lesquelles une intervention pédopsychiatrique est souhaitée. Les professionnels qui adressent et les familles sont informés que ce dispositif ne fonctionnera que pendant la période de confinement et qu'ensuite ils/ elles devront s'orienter vers leur secteur d'origine ou vers des praticiens libéraux.

Les IDE qui reçoivent les appels ou les messages sur la boîte mail sont en lien permanent avec un binôme pédopsychiatre-psychologue du PPEA CHSM selon un planning interne.

La gestion des situations se fait par **entretiens téléphoniques**.

Objectifs du dispositif :

- 1 – accueillir et centraliser les demandes pédopsychiatriques liées à la situation de confinement et à l'impact de la maladie sur les enfants, les adolescents et leurs familles.
- 2 – évaluer et éventuellement réorienter les situations déjà suivies par un pédopsychiatre ou un CMP vers ce suivi.
- 3 – répartir les demandes non seulement vers le PPEA CHSM mais aussi vers les pédopsychiatres du Puy-de-Dôme libéraux, institutionnels sanitaires ou non sanitaires, volontaires pour participer au dispositif COVIDPEDOPSY63, à travers un agenda commun dédié actualisé chaque semaine durant le temps de fonctionnement du dispositif (et géré via la boîte mail dédiée). Les praticiens rappelleront eux-mêmes les familles dans le créneau horaire prévu.

Ce dispositif ne sera actif que pendant le temps du confinement lié à l'épidémie COVID19. Il prendra fin au plus tard quand le PPEA CHSM reprendra ses activités antérieures au confinement, notamment l'accueil des enfants et adolescents du secteur 63I02 selon les modalités autorisées.

Clermont-Ferrand le 15 avril 2020